



## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Votants : 15 (dont 2 procurations)

L'an deux mille vingt quatre le quatre novembre le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.  
Date de convocation : 29 octobre 2024

**PRESENTS** : LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., CAZERES C., VICAIRE BONNIEU D., BOISDRON C., BONNEFONT M., FORESTIER M., MAILLETAS A., RAVON A., LECOQ T., MALLET J.

**ABSENTS EXCUSÉS** : LAGORGETTE P procuration à VICAIRE BONNIEU D., VIAUD A. procuration à LACHAUD J., HUGON DE MASGONTIER A

**ABSENTE** . CHABANET M.

**SECRETAIRE** : FORESTIER M.

.....  
Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2024

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 07/10/2024.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

### **1 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

### **2 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOS DE SAINT-AULAYE**

Le Maire indique que la commune adhère au Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint-Aulaye et que le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire pour remplacer Monsieur RAMBONONA Rémi.

Madame MALLET Jacqueline est candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la candidature proposée.

### **3 – 1- Adhésion - Transfert de la compétence eau (bloc 6.32) de la commune de Saint Félix de Reilhac et Mortemart au SMDE 24**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, l'adhésion et le transfert de compétences de la commune de Saint-Félix de Reilhac et Mortemart au SMDE 24.

Monsieur le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Décide d'accepter l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert de la compétence Eau potable (bloc 6.32) de la **Commune de Saint-Félix de Reilhac et Mortemart à compter du 01/01/2025**

### **3-2 – Transfert de la compétence Assainissement collectif des communes de Mauzens et Miremont, St-Martin-de-Fressengeas et St-Romain et St-Clément au SMDE 24**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date 11 septembre 2024 la commune de Mauzens-et-Miremont a sollicité le transfert de la compétence Assainissement Collectif (bloc 6.41) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une exploitation par RDE 24
- Par délibération du 10 septembre 2024 la commune de St-Martin-de-Fressengeas a sollicité le transfert de la compétence Assainissement collectif (bloc 6.41) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une exploitation par RDE 24
- Par délibération du 19 septembre 2024 la commune de St-Romain-et-St-Clément a sollicité le transfert de la compétence Assainissement collectif (bloc 6.41) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une exploitation par RDE 24,
- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 26 juin 2024 a donné une suite favorable à ces demandes de transfert de compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, les transferts de compétences des communes de Mauzens-et-Miremont, St-Martin-de-Fressengeas et St-Romain-et-St-Clément au SMDE 24.

Monsieur le Maire propose de les accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Décide d'accepter les transferts de la compétence Assainissement Collectif (bloc 6.41) pour une exploitation par RDE 24 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 des communes de Mauzens-et-Miremont, St-Martin-de-Fressengeas et St-Romain-et-St-Clément.

### **4 – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE SERVICES D'ASSURANCES**

Le maire rappelle la procédure de consultation et la mission confiée au cabinet RISKOMNIUM pour renouveler les contrats d'assurances de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour la flotte automobile et l'auto-missions.

Il présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir la variante 2 proposée par la compagnie GROUPAMA, qui est la seule à avoir présenter des offres.

Assurance flotte automobile auto-mission avec franchise 1.000€ < 3,5t, 5.000€ > 3,5t, 750€ bris de glace et 750€ auto-missions, pour un montant de 15.113,55€ TTC,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport d'analyse des offres et prend acte de l'attribution du marché a GROUPAMA,
- Accepte la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prise d'effet des nouveaux contrats,
- Désigne le maire, ou son adjoint, pour signer tous les documents se référant à ce dossier.

### **5 - ENVELOPPE RÉGIME INDEMNITAIRE 2025**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'enveloppe budgétaire dédiée au régime indemnitaire des agents pour l'année 2025 doit être votée.

Il propose une augmentation de 13 % environ soit 91.000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Fixe l'enveloppe du régime indemnitaire à 91.000 euros pour l'année 2025,
- Autorise le maire à signer tous documents nécessaires à ces dispositions.

#### **6 - ADHÉSION A LA CONVENTION SMICVAL : lutte contre les dépôts sauvages de déchets**

Monsieur le Maire rappelle que la question des dépôts sauvages est prise en compte tant par le syndicat que par la commune.

Il précise que la présente convention a pour objet de fixer les modalités de coopération entre le SMICVAL et la commune pour la lutte contre les dépôts sauvages de déchets, (délinquance environnementale) sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer à la convention proposée par le SMICVAL,
- Autorise Monsieur le Maire signer la convention annexée à la présente délibération.

**Résultat du vote : POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTIONS : 2**

#### **7 – PERMIS DE LOUER**

La mise en œuvre du permis de louer amène à définir l'aspect répressif en lien avec la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **8 – DEVENIR DU CINEMA : AVENANT CONVENTION CINEMA LE CLUB**

Monsieur le Maire informe des élus des nombreuses rencontres qui ont eu lieu pour discuter d'une gestion différente du cinéma à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il rappelle les modalités de la convention pluriannuelle signée avec l'association « Cinéma le Club » pour une durée de 3 ans.

Pour tenir compte de l'évolution des salaires, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour une durée de 6 mois et de verser au titre de l'année 2025, 30.000 euros selon la convention et 15.000 euros supplémentaires pour la prise en charge du deuxième salaire pendant 6 mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte de prolonger par avenant de 6 mois la convention,
- Accepte de porter le montant de la subvention à 45.000 € pour l'année 2025,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **9 – STATION TRAIL**

Compte tenu du coût, il sera demandé à l'architecte de revoir son projet.

#### **10 – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ANCIENNE DÉCHETTERIE**

Les refus successifs de l'Etat concernant le projet photovoltaïque sur l'ancienne déchetterie de La Roche-Chalais amène à revoir le projet dans ses dimensions et l'usage de l'énergie produite. Le SDE 24 propose un projet de minicentrale avec production d'énergie renouvelable au service du local.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de poursuivre l'idée de ce nouveau projet.

#### **11- ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » PROPOSE PAR LA CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE**

Le Maire précise que la commune de La Roche-Chalais avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 24, après consultation du Comité Social Territorial, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu.

Il précise également que s'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de La Roche-Chalais ont le choix d'adhérer ou non, mais que seuls les agents qui adhèrent au contrat, perçoivent la participation financière de l'employeur.

Au vu de ces éléments, Le Maire propose, l'adhésion de La Roche-Chalais à ladite convention de participation, pour le risque "Prévoyance", à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il propose de fixer à 7 € par mois pour les agents de catégorie B et à 15 € par mois pour les agents de catégorie C et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Prévoyance".

Il précise que le Comité Social Territorial a été consulté pour avis le 24/10/2024 et le 15/11/2024.

**Après avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :**

- Adhérent à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Dordogne et le groupement MNT – RELYENS, à compter du 1/01/2025 ;
- Accordent la participation financière de l'employeur aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat issu de la présente convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- Indiquent que Comité Social Territorial a été consulté pour avis le 24/10/2024 et le 15/11/2024
- Précisent que les crédits budgétaires nécessaires au versement de la participation financière aux agents seront inscrits au budget primitif ;
- Autorisent le Maire à signer tous les documents y afférents ;

***Delphine VICAIRE BONNIEU***

- Mme Langlade présidente PPV et M. Platon souhaitent, au titre du versement de la subvention 35 000 euros bar/restau "Le temps d'une escale ", venir visiter les lieux et rencontrer les gérants
- En vue de la journée dédiée aux abeilles à mettre en place en 2025, prise de contact avec différents acteurs qui peuvent intervenir pour animer la journée. La commune pourrait s'inscrire au label APlicité

***Catherine CAZERES***

- Quelques visites réalisées avec la Directrice du CIAS
- RDV à prendre avec l'Assistance Sociale pour se faire connaître et voir comment travailler ensemble.

***Martine CONIJN***

- Exposition 11/11 dans le hall de la salle de spectacle
- Préparation du marché de Noël des 29 et 30 novembre au temple

***Jocelyne LACHAUD***

- RDV avec M. DEBET du CD24 pour le tourisme et l'application DORIE avec un 1<sup>er</sup> circuit ouvert d'ici la fin de l'année.

***Jean-Michel SAUTREAU***

- Point sur les dossiers en cours :
  - o Résidence autonomie : le permis de construire déposé
  - o Crématorium : le permis de construire déposé, il manque un rapport demandé par la DREAL
  - o Médiathèque : le pré-rapport de l'économiste attendu dans les prochains jours
  - o Skate park : les éléments seront livrés jeudi 7/11
- Commémoration du 11 novembre : le 8/11 à 11 h au cimetière avec les écoles et le 11/11 (horaires habituels)
- Réédition du livre sur la rafle avec supplément.

Fin de séance à 19H45